

# PERTE ET DÉGRADATION DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET RIVERAINS



- › Un milieu humide se caractérise par la présence d'eau dans le sol ou à sa surface, de façon temporaire ou permanente. L'apparence et les propriétés du sol d'un milieu humide sont influencés par la quantité d'eau. Les milieux humides comprennent les tourbières, les marais, les marécages et les étangs.
- › Un milieu hydrique est constitué d'eau. Les ruisseaux intermittents, les lacs et les rivières sont des milieux hydriques.
- › Le milieu riverain correspond à la zone bordant un milieu hydrique. Il inclut la bande riveraine.

## Plusieurs témoins de la dégradation de ces milieux

Chaque année, des données sont prises sur le territoire, mais le portrait demeure incomplet.



La dégradation des milieux humides, hydriques et riverains implique la perte ou l'altération des habitats fauniques et floristiques qui leur sont associés.

Sur le territoire :

- › 5 cours d'eau présentent un **niveau de dégradation modéré lié aux activités humaines** (IDEC, COBARIC, 2019) ;
- › 10 lacs habités présentent une **eutrophisation mineure à avancée** (RSVL 13 lacs étudiés, 2022) ;
- › **35 espèces animales ou végétales menacées**, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ont été répertoriées ;
- › 4 stations de relevés benthiques révèlent un **habitat aquatique dégradé** (ISBg, COBARIC, 2022).



La superficie exacte de milieux dégradés est inconnue. Entre juin 2017 et mars 2022, **les marais et les marécages sont les principaux milieux humides touchés** par des pertes assujetties à compensation financière. (Source : Gouvernement du Québec)

Plusieurs milieux humides d'intérêt se situent sur le territoire :

- › milieux humides du domaine Taschereau à Sainte-Marie ;
- › Réserve naturelle de la Cumberland, à proximité de Saint-Georges ;
- › marais du lac Mégantic ;
- › marécage de la rivière aux Araignées.



L'état des milieux riverains peut être analysé à partir de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR).

Actuellement, les données d'IQBR à disposition couvrent **moins de 1 % des lacs et cours d'eau** du territoire (8 lacs et 1 tronçon de la rivière Beaurivage).

## Comment agir?

- › **Conserver** : englobe différentes mesures de protection visant à maintenir l'intégrité et les fonctions d'un milieu naturel.
- › **Restaurer** : travaux visant à amorcer ou accélérer la régénération d'un milieu dégradé vers son état naturel.
- › **Créer** : actions visant à aménager un nouveau milieu humide, hydrique ou riverain.

## « Aucune perte nette »

Depuis 2017, le principe d'aucune perte nette a été intégré à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. Ce principe implique d'éviter les interventions dans ces milieux, de minimiser l'impact de ces interventions le cas échéant, et de compenser la dégradation ou la perte de milieux lorsqu'inévitable.

## Causes et conséquences de cette problématique

### BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT

- › Perte de biodiversité
- › Perte d'habitats fauniques
- › Eutrophisation des lacs
- › Érosion des berges
- › Transport de sédiments
- › Diminution de la qualité de l'eau

### ÉCONOMIE

- › Augmentation des coûts de traitement d'eau
- › Perte de services écologiques
- › Perte d'usages pour la population (baignade, pêche, observation)

### CAUSES

Développement urbain, agricole et forestier (drainage, imperméabilisation des sols, création de chemins)

Manque de connaissances sur la présence et les rôles de ces milieux

Peu d'encadrement réglementaire

Apport de nutriments en grande quantité

### SANTÉ ET SÉCURITÉ

- › Hausse du nombre et de l'intensité des sécheresses et des inondations
- › Risques accrus pour les infrastructures routières (coups d'eau)